



Qu'est-ce que le Conseil canadien sectoriel de la police ?

Le CSP est une démarche fédérale qui a pour objet de trouver des solutions pratiques et globales aux problèmes prioritaires liés aux ressources humaines de la police canadienne. Entre autres priorités : le recrutement, la rétention, le cyberapprentissage, la formation et le développement du leadership, ainsi que d'autres initiatives-clés visant à accroître la productivité, le rendement et la viabilité de la police, à long terme.

Qui sont les intéressés ?

Le conseil d'administration du CSP compte 30 membres parmi les décideurs les plus influents de la police au Canada. Il est co-présidé par Gwen Boniface, commissaire de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et Dale Kinnear, directeur des relations du travail de l'Association canadienne de la police professionnelle. Les administrateurs mettent à contribution les connaissances et l'expérience acquises auprès d'une panoplie d'organismes policiers, de syndicats, de commissions de police, d'instituts de formation et des trois paliers de gouvernement.

Pourquoi un Conseil sectoriel ?

La création du CSP est attribuable à des consultations suivies auprès de plus de 700 Canadiens représentant un large éventail d'organismes et d'intervenants policiers dont fait état une étude sectorielle exhaustive sur les ressources policières au Canada. Cette étude a été financée par le gouvernement du Canada, menée entre 1998 et 2000, et publiée en 2001.

Avec l'aide du Programme des conseils sectoriels du gouvernement du Canada, le CSP peut trouver des solutions aux problèmes de la police, partager des pratiques optimales, mener des recherches de pointe et dresser un inventaire d'outils et de ressources pratiques.

Que peut exactement le Conseil sectoriel pour la collectivité policière au Canada ?

Fort de l'appui de son conseil d'administration, le Conseil sectoriel a été lancé en janvier 2004 et n'a pas tardé à entreprendre plusieurs initiatives dont :

- l'enquête auprès de plus de 200 organismes policiers pour se renseigner sur leurs projets et leurs priorités en matière de RH;
- la collecte de données utiles sur les attitudes des jeunes à l'endroit de la police;
- la tenue de la première réunion du nouveau Comité de l'éducation et de la formation;
- la mise au point de son propre site Web;
- l'accès au service de dépouillement des médias le plus complet au Canada;
- la mise à jour de l'étude sectorielle de 2001, et
- l'élaboration des appels d'offres pour approfondir les recherches en matière de recrutement/rétention de la police, ainsi que de planification et de gestion des RH axées sur les compétences.

Quels sont les projets du Conseil ?

Le rôle premier du Conseil sectoriel est de tisser des liens avec l'ensemble de la collectivité policière et d'opérer le changement en matière de planification et de gestion des ressources humaines. Au nombre de ses projets :

- "approuver" les pratiques optimales - par l'entremise du conseil d'administration, des comités du conseil et de ses organes de communication, encourager les leaders chevronnés à lui faire part des pratiques optimales propres aux ressources humaines;
- obtenir du financement - en plus de servir à titre de centre d'information et du savoir, continuer de mobiliser des fonds pour mener des évaluations du contexte politique, approfondir les recherches et les analyses;
- centrer la recherche - entre autres priorités du conseil, à court terme : examiner la possibilité du cyberapprentissage pour le perfectionnement des carrières et le développement du leadership;
- partager l'information - le Conseil sectoriel sera à l'affût de recherches de pointe, de reportages médiatiques et de rapports pertinents à faire paraître sur son site Web;
- miser sur l'avenir - asseoir les fondements d'une démarche collaborative mieux intégrée et en assurer une meilleure compréhension face aux enjeux que doit relever le secteur de la police, à l'échelle nationale.

Quelle est la source de financement du Conseil sectoriel ?

Le CSP figure parmi la trentaine de conseils sectoriels financés à même le Programme des conseils sectoriels du gouvernement du Canada qui assume le coût de l'infrastructure, des projets de recherche et des initiatives.

Et si je veux en savoir plus ?

- Naviguez - La meilleure source de renseignements sur le Conseil sectoriel c'est son site Web : www.policouncil.ca. On y centralise des outils adaptés et des ressources fort utiles afférents aux enjeux RH qui comptent le plus aux yeux de la collectivité policière : qu'il s'agisse de recrutement ou de rétention en passant par le développement du leadership et le cyberapprentissage.
- Téléphonnez ou écrivez - Vous pouvez joindre Geoff Gruson, le directeur général du Conseil, en composant le (613) 729-2789, en le télécopiant au (613) 729-9691 ou en lui écrivant à ggruson@policouncil.ca
- Lisez - Le CSP publie également un trimestriel intitulé : "L'Aide mémoire policier". On le distribue, soit par courriel, soit par courrier (copie-papier), aux corps policiers du pays. On peut également l'obtenir à même le site Web.

Et si je veux m'impliquer ?

Le site Web peut vous renseigner sur les nombreux avantages dont jouissent les membres du Conseil sectoriel. Veuillez cliquer sur [Membres](#) dans la marge de navigation pour vous inscrire en ligne.